

Cette publication a vu le jour grâce au soutien financier de l'Open Society Foundations.

Médicaments orphelins

Plainte contre les prix exorbitants

Nous avons porté plainte contre une firme pharmaceutique qui pratique des prix démesurés pour un médicament contre une maladie rare.

Martine Van Hecke

Tous les patients doivent avoir accès aux médicaments dont ils ont besoin. Ce droit est de plus en plus remis en cause par les prix exorbitants réclamés par certaines firmes pour leurs médicaments. C'est le cas du Spinraza de la firme Biogen, destiné au traitement d'une maladie musculaire rare. Le prix réclamé est sans aucun rapport avec les investissements consentis par la firme pour développer le médicament. Nous estimons que la firme abuse de sa position de monopole et nous avons porté plainte auprès de l'Autorité belge de la concurrence.

Quatre dollars pour un seul

Une partie de la recherche à la base du développement du Spinraza s'est déroulée en milieu universitaire et a été financée par des moyens publics. Le médicament a été commercialisé dans le cadre d'une collaboration entre Biogen et Ionis, qui a dirigé les essais cliniques. Sur base des rapports financiers de Biogen et Ionis, nous avons calculé qu'après deux ans, le médicament a déjà rapporté près de deux milliards de dollars de plus que ce qu'avait coûté son développement : un chiffre d'affaires de 2,61 milliards de dollars, pour un investissement de 648 millions. Chaque dollar investi a donc rapporté quatre dollars. En Belgique, le flacon de Spinraza coûte 88 300 €. Le traitement d'un patient revient à 529 800 € la première année, puis à 264 900 € ensuite. Le médicament est remboursé chez nous depuis 2018 en vertu d'un accord provisoire. Le prix négocié avec la firme reste un mystère.

Non aux prix exorbitants

Les montants révélés par notre enquête nous ont amenés à porter plainte contre Biogen auprès de l'Autorité de la concurrence, pour abus de position de monopole. Les prix réclamés par la firme et payés par notre système de sécurité sociale sont sans rapport avec les investissements consentis.

Ce dossier est un nouvel exemple des tarifs astronomiques parfois imposés par le secteur pharmaceutique sans qu'il puisse les justifier par le coût de la recherche.

Même s'il est vrai que des entreprises prennent des risques en finançant des recherches qui n'aboutissent souvent pas, cela ne justifie pas la poursuite de marges bénéficiaires les plus élevées possibles, comme celles que le secteur pharmaceutique tente d'imposer ces dernières années. Pour plus de détails, voyez www.testachats.be/medicamentsabordables. ❤️